

(A)

(N° 7.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AOÛT 1880

Crédits supplémentaires au budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1880.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi ayant pour objet d'allouer à mon Département des crédits supplémentaires, à concurrence de 7,727,972 francs, à rattacher au budget de 1880, pour les services des chemins de fer de l'État.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1880, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 23 mai, ne tiennent compte, pour certaines allocations importantes, ni de la hausse survenue dans les prix des métaux et des charbons, ni de l'accroissement de trafic amené par la reprise des affaires et les fêtes du cinquantenaire.

Elles ne comprennent pas et ne pouvaient comprendre les dépenses d'exploitation de la ligne d'Anvers-Esschen, d'une longueur de 27 kilomètres, qui est venue s'ajouter au réseau de l'État, le 1^{er} juillet courant, non plus que des chemins de fer de Lierre à Turnhout et de Marbehan par Virton à la frontière française présentant respectivement un développement de 38 et de 33 kilomètres et dont la reprise est prévue à partir du 1^{er} octobre prochain.

De ces divers chefs, les crédits alloués présenteront des insuffisances, évaluées ensemble à 7,727,972 francs, qu'il faut attribuer :

1 ^o A concurrence de fr.	2,585,920
à la hausse des prix des métaux et des charbons ;	
2 ^o A concurrence de	4,752,052
à l'extension du trafic.	

On comprend dans ce chiffre total de 4,962,972 francs une somme de 200,000 francs, nécessaire pour payer les prestations supplémentaires imposées au personnel de tous les services,

A reporter . . . fr. 7,337,972

Report . . . fr. 7,537,972

par suite des transports extraordinaires occasionnés, pendant cet été, par les fêtes nationales. Les crédits votés doivent être considérés comme étant à peu près absorbés par les dépenses actuellement engagées ;

3° A concurrence de 590,000

à la reprise des lignes précitées.

Cette évaluation est basée sur la dépense faite par les Compagnies, mais en prenant garde, d'une part, à l'augmentation de dépense qu'entraîne toujours l'exploitation par l'État, d'autre part, à cette circonstance que, pour l'une de ces lignes, l'exploitation ne comptera cette année que six mois, et, pour les deux autres, que trois mois.

Total égal. . . fr. 7,727,972

Le tableau ci-joint indique comment cette insuffisance se rattache aux divers articles du budget. Il donne pour chaque supplément d'allocation une justification détaillée.

Si l'on ajoute aux allocations du chapitre IV du budget, arrêtées au total de fr. 60,207,807

les insuffisances indiquées ci-dessus, sous les nos 1° et 2°, c'est-à-dire abstraction faite de celles afférentes aux lignes reprises, ci

7,537,972

on arrive, pour l'ancien réseau, à une dépense d'exploitation

67,545,779

Pour apprécier ce chiffre, il est nécessaire de le mettre en rapport avec celui de la recette probable de l'exercice.

Pendant les quatre premiers mois, les seuls dont les résultats soient actuellement connus, on constate, sur les mois correspondants de 1879, une augmentation de fr. 4,912,750-54.

On peut admettre, semble-t-il, que, pendant le reste de l'année, l'accroissement sera le même.

En effet, d'une part, depuis le 1^{er} mai dernier, des lignes nouvelles ont été mises en exploitation, d'autres encore seront ouvertes. D'autre part, les transports semblent reprendre plus d'activité⁽¹⁾, l'Exposition nationale et les

(¹) Voici la comparaison du mouvement et de la recette des grosses marchandises pendant les quatre premiers mois de 1879 et de 1880.

	Mouvement :		Recettes :	
	1879.	1880.	1879.	1880.
Janvier	1,310,787 tonnes.	1,653,103 tonnes.	4,386,687 08 francs.	5,513,595 68 francs.
Février	1,201,935 —	1,326,234 —	4,174,418 56 —	5,333,792 94 —
Mars	1,370,034 —	1,332,079 —	4,312,826 77 —	5,452,761 20 —
Avril	1,266,691 —	1,502,688 —	4,375,914 80 —	5,256,168 52 —
	<u>5,149,447 —</u>	<u>6,194,103 —</u>	<u>18,147,847 21 —</u>	<u>21,540,116 24 —</u>
Augmentation en 1880	1,044,636 tonnes ou 20 p. %		fr. 3,592,269-05 ou 18 p. %	

fêtes vont, pendant les mois d'été, provoquer un mouvement qui dépassera celui des mois correspondants de l'année dernière, et qui le fera dans une proportion beaucoup plus considérable que celle qui s'est produite pour les quatre premiers mois. Mais, même en ne comptant que sur cet accroissement, on aurait donc, pour l'année entière, une augmentation de recette de $4,912,730-54 \times 3$

ou fr.	14,738,191 62
qui, ajoutée à la recette de 1879, ci	99,387,900 »
porterait celle de 1880 à	<u>114,126,091 62</u>

Si l'on déduit de ce chiffre la part d'augmentation qui peut être attribuée au relèvement du tarif des voyageurs et à la substitution du kilomètre à la lieue, ci	<u>2,800,000 »</u>
---	--------------------

il reste, composée des mêmes éléments que la recette de 1879 et de celui qui correspond à l'accroissement du trafic, une somme de.	111,326,091 62
--	----------------

Or, si l'on compare, à cette recette de 111,326,000 francs, le chiffre total de la dépense, tel qu'il a été établi plus haut, soit 67,545,779 francs, on constate que l'exploitation se ferait à raison d'un tantième de 60.67 p. %.

Ainsi, malgré l'augmentation des prix des métaux et des charbons, on resterait encore au-dessous du rapport de 61 p. %, donné par les résultats de l'exploitation en 1878, et qui a été considéré comme satisfaisant.

Le Ministre des Travaux Publics,

SAINCTELETTE.



PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES,

à tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits supplémentaires, à concurrence de 7,727,972 francs, sont alloués au Département des Travaux Publics et rattachés aux articles ci-après du budget de ce département pour l'exercice 1880 :

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

PREMIÈRE SECTION.

SERVICES COMMUNS.

ART. 57. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés fr. 12,800

ART. 58. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. 26,100

ART. 59. Matériel et fournitures de bureau de tous les services. 507,560

346,460

SECTION II.

VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

ART. 63. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . fr. 26,900

ART. 64. Salaires des agents

A reporter . . fr. 26,900 346,460

Report. . . fr.	26,900	546,460
payés à la tâche, à la journée ou par mois.	216,530	
ART. 66. Travaux d'entretien et d'amélioration	22,400	
	<hr/>	265,850

SECTION III.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 67. Traitements et indemnités des fon- ctionnaires et employés. . . fr.	24,500	
ART. 68. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	2,049,134	
ART. 70. Combustible et autres objets de consommation	2,365,800	
ART. 71. Entretien, réparation et renouvellement du matériel .	1,714,300	
	<hr/>	6,155,734

SECTION IV.

TRANSPORTS.

ART. 72. Traitements et indemnités des fon- ctionnaires et employés. . . fr.	169,300	
ART. 73. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	299,148	
ART. 75. Frais d'exploitation .	12,400	
ART. 76. Camionnage	154,000	
ART. 78. Redevances aux Com- pagnies	500,000	
	<hr/>	954,848

SECTION V.

CONTROLE DES RECETTES.

ART. 79. Traitements et indemnités des fon- ctionnaires et employés. . . fr.	26,500	
ART. 80. Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	600	
	<hr/>	27,100
Total. . . fr.		<hr/> <hr/> 7,727,972

ART. 2.

Ces crédits supplémentaires seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1880.

Donné à Ostende, le 5 août 1880.

LÉOPOLD.

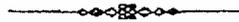
Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

SAINGTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



(7)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

AU

BUDGET DE L'EXERCICE 1880.

CHAPITRE IV (Chemins de fer).

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	BUDGET VOTÉ POUR L'EXERCICE 1880.		
			CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
CHAPITRE IV.					
CHEMINS DE FER.					
PREMIÈRE SECTION.					
SERVICES COMMUNS.					
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>					
	a.	Comité d'administration et haute surveillance	76,000	"	
	b.	Renseignements et statistique, service général, contrôle des matières, masse d'habillement	408,110	"	
57	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements, dépôt du magasin central, atelier de fabrication des coupons Edmond 'son, billets spéciaux, etc.	59,416	"	579,480
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim, travail extraor- dinaire	35,954	"	
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>					
	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service.	47,250	"	
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements	31,780	"	130,000
58	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central, à la masse d'habillement, etc.	40,600	"	
	d.	Fabrication de coupons Edmond 'son.	9,410	900	
59		Matériel et fournitures de bureau	744,240	"	744,240
60		Subside à la caisse des ouvriers.	40,000	"	40,000
61		Secours aux ouvriers	24,000	"	24,000
62		Conférences des chemins de fer belges, etc.	3,000	3,000	6,000
Total de la première section. . fr.			1,519,820	3,900	1,523,720

CREDITS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES.			SUPPLÉMENTS	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.		
582,480	9,800	592,280	(a) 12,800	<p>(a) Ce supplément de crédit (fr. 12,800) représente la part revenant à cet article, dans les dépenses afférentes aux lignes reprises et dans le crédit de 200,000 francs destiné à rémunérer les prestations supplémentaires, imposées au personnel par le mouvement extraordinaire occasionné par les fêtes nationales.</p> <p>(b) Les dépenses engagées s'élèvent, d'après la situation actuelle du personnel et le travail extraordinaire autorisé, à fr. 155,000 l'allocation budgétaire n'étant que de fr. 130,000 l'insuffisance est de fr. 25,000 Elle provient, à concurrence de 21,000 francs, du travail supplémentaire auquel il a fallu soumettre l'atelier du timbre, afin d'assurer l'approvisionnement extraordinaire de coupons de voyageurs par suite du changement des prix et en vue des grands mouvements de transport prévus pendant les fêtes. Cette somme ne constitue toutefois qu'une charge extraordinaire et temporaire.</p> <p>Le surplus de 4,000 francs représente le salaire des gens de service qu'il a fallu admettre en extension, par suite de l'installation de plusieurs bureaux de l'Administration centrale dans de nouveaux locaux.</p> <p>Si l'on ajoute la dépense afférente aux lignes reprises fr. 1,100 l'insuffisance s'élève en total à fr. 26,100</p> <p>(c) La dépense s'est, en réalité, élevée en 1879 à fr. 869,240 l'allocation pour 1880 n'est que de fr. 744,240 La différence en moins est de fr. 125,000 On ne peut compter diminuer, en 1880, les frais de bureau et de publicité, impressions de toute nature, versions flamandes des cahiers des charges, tarifs, etc. Il est évident, au contraire, que certaines dépenses qui ont pris pied dans le cours de 1879, notamment les frais d'impression, se reproduiront en 1880, en s'étendant pour toute l'année. On peut donc tenir pour certain qu'il y aura là une augmentation. Le service compétent l'évalue à fr. 126,760 La dépense afférente aux lignes reprises est de fr. 5,800 Ensemble fr. 257,560</p> <p>On demande, en outre, une allocation extraordinaire de fr. 50,000 destinée à reconstituer le magasin de fournitures de bureau, etc. Tous les services souffrent depuis longtemps de l'insuffisance des approvisionnements.</p> <p>Total égal au crédit sollicité fr. 307,560</p>
153,100	21,000	136,100	(b) 26,100	
1,001,800	50,000	1,051,800	(c) 307,560	
40,000	"	40,000	"	
24,000	"	24,000	"	
3,000	5,000	6,000	"	
1,786,580	85,800	1,870,480	346,460	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	BUDGET VOTÉ POUR L'EXERCICE 1880.		
			CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
DEUXIÈME SECTION.					
VOIES, TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.					
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>					
63	a.	Direction du service des voies et travaux	95,520	»	1,220,350
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.	955,614	»	
	c.	Direction du service des constructions nouvelles	80,160	»	
	d.	Indemnités, frais de déplacements, interims et travaux extraor- dinaires	89,250	»	
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>					
64	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes- excentriques, pontonniers, etc.)	5,203,320	»	7,971,392
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)	2,768,072	»	
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>					
65	a.	Fourniture de billes	1,870,090	»	3,495,000
	b.	— de rails et accessoires	1,374,910	»	
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, tra- verses à niveau, ponts à bascule.	250,000	»	
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers et locaux.</i>					
66	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances	2,082,000	»	2,950,845
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire.	377,000	154,000	
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers	167,250	»	
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habi- tent pas un bâtiment de l'État	150,615	»	
Total de la deuxième section. . fr.			15,463,787	154,000	15,617,787

CRÉDITS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES.			SUPPLÉMENTS sollicités.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.		
1,226,750	20,700	1,247,450	(a) 26,900	<p>(a) Voir, pour la justification du supplément de crédit demandée, les explications données à l'article 57.</p> <p>(b) Les dépenses engagées s'élevaient, d'après la situation actuelle du personnel et les extensions autorisées, à . . . fr. 8,127,222 L'allocation budgétaire n'étant que de 7.971,392 l'insuffisance est de fr. 155,830 Elle provient : de l'organisation du service de nuit sur diverses sections fr. 51,500 de la rectification d'une erreur de calcul dans l'évaluation des dépenses afférentes aux lignes nouvelles ouvertes en 1879 (*) 60,700 des extensions nécessitées par l'accroissement du réseau et par le progrès du trafic. 43,630 Total. . . . fr. 155,830 Salaires à payer sur les lignes reprises 60,700 l'insuffisance totale monte à fr. 216,530</p>
8,187,922	"	8,187,922	(b) 216,530	<p>(c) Ce supplément de crédit est exclusivement destiné à assurer l'entretien des lignes reprises.</p>
5,495,000	"	5,495,000	"	<p>(*) L'Administration prévoyait la mise en exploitation, dans le courant de 1879, d'environ 270 kilomètres de lignes nouvelles ; mais comme ces lignes ne devaient être exploitées que pendant une partie de l'année, les évaluations de dépenses n'ont été calculées pour cet exercice qu'à raison d'une étendue moyenne de 125 kil. D'après les constatations faites, la moyenne des salaires payés sur les lignes nouvelles est de 1,500 francs par kilomètre. — Il y avait donc lieu de prévoir au budget de 1879, un premier crédit de 187,500 francs, mais par suite d'une erreur il n'a été porté que 158,700 francs. Le crédit demandé pour ces lignes, au budget de 1880, était de 244,800 francs, soit à raison de 1,500 francs par kilomètre, le complément de celui de 158,700 francs alloué en 1879, en calculant sur une longueur réelle de 268 kilomètres au lieu de 270. L'erreur commise en 1879 s'étant reproduite en 1880, il en résulte que le crédit ainsi calculé présente l'insuffisance signalée de 60,700.</p>
2,799,245	154,000	2,953,245	(c) 22,400	
15,708,917	174,700	15,883,617	265,850	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	BUDGET VOTE POUR L'EXERCICE 1880.		
			CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
TROISIÈME SECTION.					
TRACTION ET MATÉRIEL.					
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>					
67	a.	Direction centrale du service	230,602	"	1,111,070
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements	588,200	"	
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.	247,756	"	
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.	54,302	"	
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>					
68	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)	2,715,000	"	11,925,000
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, wagons, etc., dans les stations	2,567,450	"	
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal	2,638,850	"	
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel	627,400	"	
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)	3,379,500	"	
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>					
69	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible.	197,500	"	400,500
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois.	100,000	"	
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage	20,000	"	
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>					
70	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	2,637,000	"	5,354,300
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation.	897,500	"	
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>					
71	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	5,225,500	"	7,788,500
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel	2,560,000	"	
Total de la troisième section. . fr.			24,784,970	"	24,784,970

CRÉDITS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES.			SUPPLÉMENTS sollicités.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.		
1,116,670	18,900	1,135,570	(a) 24,500	(a) Voir, pour la justification du supplément de crédit demandé les explications données à l'art. 57. (b) Les dépenses engagées s'élèvent, d'après la situation présente du personnel et les extensions autorisées, à fr. 13,608,834 Les nécessités de service actuellement prévues donneront lieu à de nouvelles dépenses évaluées à. 274,500 Ensemble. . . fr. 13,883,334 L'allocation budgétaire n'étant que de . . . 11,925,000 il en résulte un manquant de . . . fr. 1,958,334 Dès les premiers mois de l'année, le trafic a pris un accroissement tel que nos moyens de transport se sont trouvés insuffisants et qu'il a fallu recourir à du matériel étranger. Cet accroissement est d'environ 20 p. % pour les mois de janvier à avril. Il fallait, d'ailleurs, se préparer à un grand mouvement de voyageurs, pendant les fêtes nationales. On a donc dû renforcer dans de très-fortes proportions, le personnel de la traction des trains et recruter le plus grand nombre possible d'ouvriers de métier afin d'activer dans nos ateliers la réparation de notre matériel. Ces extensions, les unes provisoires, les autres définitives, comportent — pour le service des trains (machinistes, chauffeurs et serre-freins) un personnel de 492 hommes — pour les ateliers, 598 ouvriers de métier — et pour les autres parties du service (manœuvres, lampistes, veilleurs, etc.), 587 agents divers. La dépense à charge de l'exercice est évaluée à fr. 1,450,334 dont 91,700 francs pour agents admis à titre provisoire ou temporaire. En outre, afin d'augmenter la production de nos ateliers, en utilisant notre outillage dans la plus large mesure, on a eu recours à un travail supplémentaire (5 ^e quart); de là une dépense extraordinaire de fr. 528,000 Total. . . fr. 1,958,334 Salaires du personnel des lignes reprises, soit. . . 90,800 L'insuffisance totale est donc de . . . fr. 2,049,134
13,354,454	619,700	13,974,154	(b) 2,049,134	(c) L'insuffisance évaluée à 2,363,500 francs se décompose comme il suit : Hausse des prix. Différence entre les prix moyens de 1880 et ceux de 1879 . . . fr. 1,685,920 Extension de trafic. — Pendant les quatre premiers mois de 1880, il y a eu, comparativement à la période correspondante de 1879, une augmentation d'environ 17 p. % dans le parcours des locomotives. — C'est une dépense de . . . 652,780 Lignes reprises. 27,100 Total. 2,365,800
409,500	"	409,500	"	(d) On prévoit une insuffisance de 1,714,300 francs attribuable : A la hausse du prix des matériaux, à concurrence d'environ . . . fr. 900,000 Au développement du trafic et à l'ouverture de lignes nouvelles . . . 700,000 D'autre part, les dépenses engagées, dès 1879, pour renouvellement du matériel dépassent de . . . 55,000 la partie de l'allocation spécialement réservée à cette fin. Les lignes reprises donneront lieu à un supplément de dépenses estimé à. 59,300 Total égal. 1,714,300
5,920,100	"	5,920,100	(c) 2,568,800	Cette allocation et la précédente n'ont pas été augmentées au budget de 1880.
9,499,600	"	9,499,600	(d) 1,714,300	
50,500,104	658,600	50,938,704	6,133,734	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	BUDGET VOTÉ POUR L'EXERCICE 1880.		
			CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
		QUATRIÈME SECTION.			
		TRANSPORTS.			
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
	a.	Direction centrale du service.	590,749	»	
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des waggons ; convoyage des voyageurs et des marchandises. . .	2,482,166	»	
72	c.	Trafic. — Surveillance du service ; distribution des coupons ; inscription des bagages et des marchandises ; factage ; pertes et avaries ; relations internationales, etc.	4,346,599	»	7,664,960
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements ; intérim, travail extraor- dinaire ; découchers des gardes, etc.	243,416	»	
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>			
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.	3,377,317	»	
73	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.	1,533,734	»	5,214,000
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . .	280,949	»	
74		<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>	330,000	»	330,000
		<i>Frais d'exploitation :</i>			
	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . .	1,051,000	»	
75	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement ; outils, ustensiles, etc.	506,000	»	1,617,000
	c.	Redevance pour l'usage de stations, lignes, etc. appartenant à des compagnies	60,000	»	
76	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et reprise à domicile des marchandises.	1,500,000	»	1,500,000
77	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc., indemnités du chef d'acci- dents survenus sur le chemin de fer	630,000	»	630,000
»	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État</i>	30,000	»	30,000
		Total de la quatrième section. . fr.	17,003,960	»	17,003,960

CRÉDITS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES.			SUPPLÉMENTS sollicités.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.		
7,704,060	150,200	7,854,260	(a) 169,300	<p>(a) Voir, pour la justification du supplément de crédit demandé, les explications données à l'art. 57.</p> <p>(b) Les dépenses déjà engagées s'élèvent à . fr. 5,406,348 l'allocation du budget n'est que de 5,214,000 De là une insuffisance de. . . fr. 192,348</p> <p>Elle provient :</p> <p>1° des augmentations de salaires accordées aux agréés en décembre 1879 et qui grèvent le budget de 1880 fr: 18,800</p> <p>2° de l'admission de 203 gardes à l'essai pour parer à l'insuffisance du personnel résultant de la reprise du trafic et l'organiser en vue des fêtes de 1880 103,320</p> <p>3° de l'admission d'agréés afin de permettre l'installation du service télégraphique dans différentes stations non encore pourvues de ce service. 70,213</p> <p>4° de la reprise du personnel de la ligne nouvelle de Saint-Guislain à Erbisœul. . . 5,015</p> <p>Total égal. 192,348</p> <p>Le progrès du trafic et les fêtes nationales nécessiteront en outre de nouvelles extensions, les unes définitives, les autres provisoires. La dépense en peut dès à présent être estimée à 150,000</p> <p>Les salaires à payer sur les lignes reprises étant évalués à 39,800</p> <p>L'insuffisance se trouve portée à fr. 382,148</p> <p>Par suite des remboursements à faire par les Compagnies, du chef de leur part d'intervention dans les salaires des stations communes, évaluée à fr. 83,000</p> <p>Le crédit supplémentaire à solliciter se trouve réduit à fr. 299,148</p>
5,415,148	100,000	5,515,148	(b) 299,148	
330,000	"	330,000	"	
1,629,400	"	1,629,400	(c) 12,400	<p>(c) Ce supplément de crédit est exclusivement afférent aux lignes reprises.</p>
1,634,000	"	1,634,000	(d) 134,000	<p>(d) L'allocation pour camionnage n'a pas varié depuis 1878. L'insuffisance a été, en 1879, de 80,000 francs; elle est estimée pour 1880, à 144,000 francs. — Elle provient du développement du trafic des petites marchandises et de l'organisation du service dans différentes stations où il n'existait pas encore. Enfin, il y a lieu d'augmenter cette somme de 10,000 francs du chef de l'exploitation des lignes reprises où à reprendre.</p>
630,000	"	630,000	"	
30,000	300,000	330,000	(e) 300,000	<p>(e) Pour assurer l'exploitation de la ligne reprise d'Anvers à Esschen et faire face à l'insuffisance de notre matériel de traction, l'État s'est vu dans l'obligation de prendre en location un certain nombre de locomotives. — Les contrats déjà passés et ceux qu'il sera nécessaire de souscrire encore donneront lieu à une dépense de 300,000 francs pour laquelle aucun crédit n'a été porté au budget.</p>
17,410,608	530,200	17,940,808	934,848	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	BUDGET VOTÉ POUR L'EXERCICE 1880.		
			CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.
CINQUIÈME SECTION.					
CONTRÔLE DES RECETTES.					
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>					
a.		Direction centrale du service, etc.	591,791	»	1,200,770
b.		Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations	122,030	»	
c.		Dépôt du timbre, p réception des recettes dans les bureaux importants, etc.	454,739	»	
d.		Indemnités. — Frais de déplacement, d'intérieurs, travail extraordinaire	51,270	»	
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>					
a.		Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service.	57,600	»	74,600
b.		Délivrance aux stations de billets de voyageurs, etc.	13,000	2,000	
			1,273,370	2,000	1,275,370
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.					
		1 ^{re} SECTION. — Services communs	1,519,820	5,000	1,525,720
		2 ^e — — Voies et travaux	15,463,787	154,000	15,617,787
		3 ^e — — Traction et matériel	24,784,970	»	24,784,970
		4 ^e — — Transports	17,003,960	»	17,003,960
		5 ^e — — Contrôle de recettes	1,273,370	2,000	1,275,370
		Total du chapitre IV . . . fr.	60,047,007	139,900	60,207,807

CRÉDITS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES.			COMPLÉMENT SOLLICITÉ.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	Total.	Augmentation.	Diminution.	
1,206,870	20,400	1,227,270	(a) 26,500	»	(a) Voir pour la justification de ce supplément de crédit les explications données à l'article 57. (b) Ce supplément de crédit se rapporte exclusivement aux lignes reprises.
73,200	2,000	75,200	(b) 600	»	
1,280,070	22,400	1,302,470	27,100	»	
1,786,380	83,800	1,870,180	546,480	»	
15,708,917	174,700	15,883,617	263,830	»	
30,300,104	658,600	30,958,704	6,153,734	»	
17,410,608	330,200	17,940,808	954,848	»	
1,280,070	22,400	1,302,470	27,100	»	
66,486,079	1,449,700	67,935,779	7,727,972	»	